

Cahier des Clauses Techniques Particulières

1. OBJET DE L'ACHAT.

Fourniture d'ouvrages disponibles sous forme papier pour l'ensemble des services et composantes de l'Université de Bretagne Occidentale – sites de Brest, Morlaix, Quimper, Rennes, Saint-Brieuc et Vannes.

SPECIFICATIONS GENERALES

Le marché comprend 5 lots.

Le tableau suivant détaille les lots, les chiffres en italiques étant les estimations des chiffres d'affaires annuels par lot. Les montants sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas le PA.

Lot 1	Ouvrages d'édition française ou francophone en Sciences, Médecine, Odontologie, Sport, Droit, Economie et Gestion – 97 400 €
Lot 2	Ouvrages d'édition française ou francophone en Lettres, Sciences humaines et sociales, Sciences de l'Éducation et pour la jeunesse, albums et livres illustrés – 104 500 €
Lot 3	Manuels scolaires d'édition française ou francophone selon la définition. ¹ – 18 800 €
Lot 4	Ouvrages d'édition française ou francophone destinés à la préparation aux concours ou examens (annales...), toutes disciplines confondues – 21 000 €
Lot 5	Ouvrages en langue anglaise, publiés dans un pays anglophone, par un éditeur anglophone – 9 100 €

Il est attendu du candidat qu'il offre la possibilité au client de tester sa plate-forme dématérialisée du suivi des commandes. Le titulaire doit assurer une présentation et une formation à la prise en main du site, à la notification et en cours de marché si le site évolue. Cette plate-forme doit permettre de gérer les commandes (création de paniers, suivi des commandes en cours, récapitulatifs et factures) de façon autonome et ergonomique par compte utilisateur. Les fonctionnalités indispensables de cette plateforme (catalogue, recherche possible de doublon, recherche dans le SIGB, croisement ISBN/titre ...) seront listées dans le cadre de réponse.

2. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES.

A. PRODUITS CONCERNÉS PAR LE MARCHÉ

Sont concernés par le présent marché, et donc considérés sous le terme générique d'ouvrages disponibles, toutes publications imprimées sous forme papier émanant d'un éditeur ou autres responsables de publication, nommément identifiables et disponibles chez ceux-ci, quels que soient la catégorie ou le genre auquel l'ouvrage appartient.

¹ Décret n° 2004-922 du 31 août 2004 modifiant le décret n° 85-862 du 8 août 1985 pris pour l'application de la loi n° 81-766 du 10 août 1981 modifiée relative au prix du livre en ce qui concerne les livres scolaires.

SONT NOTAMMENT EXCLUES de l'accord cadre :

- les parutions reconnues habituellement comme périodiques, quelle que soit cette périodicité ; exception faite des numéros spéciaux et hors-série pouvant s'acheter à l'unité
- les éditions en support papier autres que celles définies aux paragraphes SPECIFICATIONS GENERALES et PRODUITS CONCERNÉS PAR LE MARCHÉ du présent article (cartes postales, cartes routières, posters, etc.), exception faite du matériel pédagogique sur différents supports, ou sous forme de coffret ou jeu éducatif.

B. CONDITIONS DE COMMANDES ET DE LIVRAISON

1. Procédure commune à l'UBO

Les prestations doivent être livrées franco de port et d'emballage dans les différents services de l'Université de Bretagne Occidentale, suivant les indications figurant sur les bons de commande, et aux adresses de livraison correspondantes et figurant sur la liste annexée au présent Cahier des Clauses Techniques Particulières – CCTP.

Les dispositions seront prises au niveau de l'Université pour que toute personne passant une commande soit informée, en fonction de sa situation géographique et de son activité, du lieu auquel sera effectuée la livraison de sa commande. L'adéquation de l'information quant au lieu de livraison souhaité figurant sur le bon de commande avec la liste annexée au présent Cahier des Clauses Techniques Particulières – CCTP sera de la responsabilité de la personne signataire du bon de commande.

Toute commande passée auprès du titulaire devra obligatoirement être accompagnée d'un bon de commande signé du responsable de la commande, et émis à partir du logiciel comptable de l'Université de Bretagne Occidentale. Une information précise dans ce sens sera effectuée auprès des personnels de l'Université de Bretagne Occidentale. Le titulaire se devra de ne pas accepter de commande non accompagnée d'un bon de commande valable. Le titulaire acceptant une commande qui ne serait pas accompagnée de ce bon de commande le ferait sous sa seule responsabilité quant aux suites données par l'Université de Bretagne Occidentale à cette commande.

2. Procédure spécifique au SCD :

Concernant les commandes des bibliothèques du SCD, ces dernières n'adressent pas de bon de commande aux fournisseurs mais intègrent un numéro de bon de commande dans un champ de validation de la commande en ligne sur l'interface professionnelle. Ce n° de commande est ainsi transmis de façon dématérialisée au fournisseur. Le titulaire acceptant une commande qui ne serait pas accompagnée de ce n° de bon de commande le ferait sous sa seule responsabilité quant aux suites données par l'Université de Bretagne Occidentale à cette commande.

Ce marché n'accepte ni option, ni variante.

Une variante est une solution technique différente de celle pensée par l'acheteur, proposée par le candidat, et aboutissant au minimum aux mêmes performances minimales attendues ou offrant les mêmes caractéristiques minimales exigées.

3. PRESTATIONS ASSOCIÉES OU COMPLÉMENTAIRES.

Facturation :

La transmission des factures doit être effectuée par dépôt sur la plate-forme Chorus.

Une facturation regroupant les livraisons d'une même commande sur une période de quinze jours est souhaitée par l'UBO.

Clause d'exclusivité :

Pendant la durée du marché, l'UBO s'engage à réserver au titulaire l'exclusivité de ses commandes pour la fourniture d'ouvrages définis au présent marché.

Toutefois, si un ouvrage n'existe pas dans le catalogue du titulaire, l'UBO pourra le commander hors marché après réception d'un certificat d'impossibilité de fourniture.

Si l'UBO demande spécifiquement au prestataire de préciser sa capacité à fournir, le titulaire doit répondre dans les 15 jours calendaires, faute de quoi l'UBO sera libre de commander hors marché.

4. LIVRAISON - INSTALLATION.

Les livraisons s'effectuent exclusivement aux adresses listées précisément en annexe du CCTP ou aux adresses indiquées sur les bons de commande.

En outre, afin de prendre les dispositions de l'article 35 de la loi Climat et résilience, applicables à partir du 22 août 2026, des critères environnementaux sont intégrés aux cadres de réponse des différents lots du marché, tels que les modalités de livraison des livres et le choix des emballages.

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard quinze jours avant la date limite de remise des offres, une demande écrite par courrier ou par courrier électronique à :

Service des marchés

Présidence

3 rue Matthieu Gallou – CS 93837

29238 Brest cedex 3

Adresse électronique : daj.commandepublique@univ-brest.fr